



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'UNION AFRICAINE DÉPÊCHE UNE DÉLÉGATION DE HAUT NIVEAU AU BURUNDI

#### **L'UA réitère son appel au dialogue et à la retenue en vue de trouver une solution consensuelle à la crise**

**Addis Abéba, le 9 mai 2015:** Dans le cadre des efforts que déploie l'Union africaine (UA) en vue de contribuer à la recherche d'une solution pacifique à la crise actuelle au Burundi et du suivi des décisions pertinentes du Conseil de paix et de sécurité (CPS), la Présidente de la Commission, Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, dépêche, à partir d'aujourd'hui, une délégation de haut niveau à Bujumbura. L'envoi de cette délégation permettra de renforcer l'appui de l'UA aux efforts régionaux, à travers la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), et ce dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Dirigée par M. Edem Kodjo, ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ancien Premier Ministre togolais et membre du Groupe des sages de l'UA, et comprenant Professeur Ibrahima Fall, ancien Ministre des Affaires étrangères du Sénégal et ancien sous-Secrétaire général des Nations unies, la délégation s'entretiendra avec les autorités burundaises compétentes, ainsi qu'avec l'ensemble des autres parties prenantes, y compris les partis politiques, la société civile et les autorités religieuses. Elle s'entretiendra également avec les représentants de la communauté internationale à Bujumbura, et travaillera en étroite collaboration avec l'Envoyé spécial des Nations unies pour la région des Grands Lacs, Said Djinnit, et ce dans l'esprit du partenariat UA-Nations unies dans le domaine de la paix et de la sécurité.

La Présidente de la Commission réitère l'appel pressant de l'UA pour que tous les acteurs concernés fassent preuve de la plus grande retenue, et s'engagent dans un dialogue sincère et constructif, afin de surmonter les graves difficultés de l'heure, préserver les acquis importants enregistrés depuis la signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, renforcer la démocratie et l'état de droit, et créer des conditions propices à la tenue d'élections transparentes, libres, régulières et inclusives, conformément à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Elle souligne à nouveau l'impératif du rejet de toutes les formes de violence et du respect scrupuleux des droits de l'homme et des libertés fondamentales.